

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

20-148

OBJET : Participation financière du Territoire au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'année 2020

Membres en exercice	90
Présents titulaires	79
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	9
Absents	2

Votants	88
Abstention	0
Suffrages exprimés	88
Pour	88
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacqueline BENAHMED représentée par Geneviève CARPE, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Nicolas DAUMONT LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Michel DUVAUDIER représenté par Philippe LHOSTE, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS

Absents :

Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE&BOIS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DU TERRITOIRE AU FONDS DE SOLIDARITE HABITAT (FSH) DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-12-1 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif au Fonds de Solidarité Logement ;

VU le règlement intérieur du FSH adopté en assemblée départementale le 16 décembre 2019 ;

VU la délibération 17-123 du 18 décembre 2017 du conseil de territoire déclarant d'intérêt territorial au titre de l'action sociale la participation financière du territoire au Fonds de Solidarité Habitat du département ;

CONSIDERANT les aides du Fonds de Solidarité Habitat aux communes du Territoire ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder ce fonds départemental d'aide à l'accès et au maintien au logement ainsi qu'au paiement des impayés liés aux factures d'énergie et d'eau potable ;

CONSIDERANT qu'en 2019, 4487 dossiers de demande de ménages du territoire ont donné lieu au versement d'une subvention ;

CONSIDERANT qu'en 2019, 1 229 572,27 euros ont été versés aux ménages sur le territoire ;

CONSIDERANT le dernier recensement de la population réalisé sur le territoire par l'INSEE fixant à 508 966 le nombre d'habitants ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville du 2 décembre 2020 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE au titre de l'année 2020 la contribution financière de 76 930,95 €, correspondants à 0,15 € par habitant, pour abonder au Fonds de Solidarité Habitat du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

ARTICLE 2 :

DIT que cette participation sera versée au Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20201211-DELIB20-148-DE Date de télétransmission : 11/12/2020 Date de réception préfecture : 11/12/2020
--

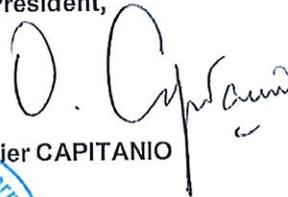
ARTICLE 3 :

DIT que cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 2020,

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Olivier CAPITANIO



La présente délibération publiée le 15/12/2020
est exécutoire à la date du 15/12/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 15/12/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201211-DELIB20-148-DE
Date de télétransmission : 11/12/2020
Date de réception préfecture : 11/12/2020